

C'est presque une position sociale de nos jours, de parler français à la perfection.—J. Novicow.

LE MADAWASKA

—Il n'est pas de plus grande gloire que de combattre pour la langue de la patrie.—Jean Dorat.

J.-G. BOUCHER, éditeur-proprétaire

ABONNEMENT: Canada \$1.50 Etranger \$2.00

Rédigé en collaboration.

"Pour le salut D'un principe, il a tout risqué."

Le vaillant Président de la Commission scolaire des écoles séparées d'Ottawa a été l'objet d'éloges bien mérités, de la part du "Droit", dans un récent numéro, à l'occasion d'un article du "Toronto Star" faisant un magnifique portrait de M. Genest, au bas duquel on pouvait lire ces paroles qui résument ses quinze dernières années de vie: "Samuel Genest risked everything for a principle" (pour le salut d'un principe, Samuel Genest a tout risqué).

Le nom de M. Genest passera à la postérité, même chez nos compatriotes anglais, non pour une fortune accumulée mesquinement, non parce qu'il a occupé une position de premier ministre, de juge, ou autre poste honorifique, non par des exploits hasardeux comme les Nungesser, Coli, Lindbergh et autres, mais parce qu'il s'est dépensé pendant plus de quinze ans au service de ses compatriotes d'Ontario, parce qu'il a lutté hardiment, sans un instant de fléchissement, pour sa langue et ses croyances religieuses.

M. Genest et ses compagnons d'armes n'auront été ni des politiques éminents, ni des politiciens populaires, ni des financiers émérites; ils auront été tout simplement des catholiques d'action, d'ardents patriotes à qui on pourra appliquer cette devise des hommes de cœur: A genoux devant Dieu, debout devant les hommes!

Comme nous l'avons déjà dit, les résultats de la lutte pour les droits du français en Ontario devraient nous être profitables. L'exemple des luttes comme M. Genest devrait encourager ceux des nôtres qui ont entre les mains nos questions nationales.

Avant le dernier congrès, la Société Nationale était menacé de mort par inanition. Aux dernières assises, les congressistes lui ont inoculé un sang nouveau avec l'espoir d'une très courte convalescence, et d'une vie plus active que jamais.

Le traitement est venue en temps. Jamais les membres de notre "gouvernement national" n'ont eu une occasion plus propice pour frapper un grand coup. Les conditions sont belles. Le président de la Société Nationale, de par sa position de juge, n'est attaché à aucun char politique. Il possède l'influence et les capacités requises pour faire du bon travail. C'est l'intérêt qu'il a montré dans la discussion des questions nationales, au dernier congrès qui lui a valu la confiance de ses compatriotes.

L'exécutif de la société compte également des hommes très actifs, imbus de la nécessité d'un travail général. Sans doute leur travail et leurs démarches recevront, en général, l'appui moral de notre députation française. Mais est-ce suffisant?

Peut-on compter sur un de nos députés actuels pour amener devant la législature cette importante question de nos écoles?

En douter serait avoir une bien mauvaise opinion de notre députation qui compte des hommes très capables. Ce serait admettre qu'ils ne comprennent pas l'importance du mandat que leur a confié l'électorat français de cette province. Loin de nous cette pensée.

Nous croyons plutôt qu'aucun de nos députés refuserait d'agir comme M. Aurélien Bélanger à la Législature d'Ontario. Nous sommes presque assurés que le premier ministre Baxter lui accorderait une aussi bonne attention.

Mais pour cela, il faut qu'une organisation, qu'un groupe prépare les requisitions, fasse un dossier bien argumenté. C'est l'oeuvre de nos éducateurs et de ceux qui s'intéressent le plus à l'enseignement bilingue dans notre province. C'est un travail de plusieurs mois, peut-être qui exige des enquêtes, des statistiques, de l'étude.

C'est, en somme, le travail que doit accomplir le comité de langue et d'éducation de notre société Nationale, avec l'aide et l'appui de tous les officiers.

POUR LA PROCHAINE SESSION

Les journaux acadiens ont maintes et maintes fois souligné l'injuste répartition des sièges électoraux au Nouveau-Brunswick. La presse anglaise, faible et terne en fait d'idée, poursuit la conspiration du silence autour de cette question.

Le "Daily Journal" publiait cependant en 1923 un article sensé, montrant pourquoi "à la première occasion les autorités provinciales devaient procéder à une répartition... qui, tenant compte du nombre de la population, serait beaucoup plus juste que la répartition actuelle". Croit-on que la situation s'est améliorée depuis? Alors, pourquoi ce silence?

Réputés exigeants, la ville de St-Jean même, privée du nombre de députés auquel elle a droit, ne dit mot.

Le principe de la représentation proportionnelle, reconnu dans tout l'empire britannique après d'historiques luttes populaires, est ignoré au Nouveau-Brunswick, et, ironie du sort, les Acadiens doivent recommencer la lutte.

Le recensement décennal, par tout le Canada, amène une nouvelle distribution de sièges électoraux, tous les dix ans. En dépit de cet exemple, la législature provinciale se

G. N. TRICOCHÉ VARIETES L'IMMIGRATION EN FRANCE

La France a toujours été un pays d'immigration. Les mêmes raisons qui font que le Français n'aime pas à quitter son pays amènent l'étranger à désirer s'y établir. On y vit bien: c'est tout dire! Les tendances à l'immigration se sont surtout développées quelques années avant la Guerre Mondiale. Toutefois, il est malaisé de déterminer quand les terrassiers et manoeuvres italiennes ont commencé à s'installer, plus ou moins à demeure, à Marseille et dans la Vallée du Rhône, ou quand les Wallons de Belgique se sont mis à travailler dans la métallurgie du nord de la France — ou bien encore depuis quand les équipes saisonnières de Flamands descendent jusqu'en Bourgogne pour aider aux labours agricoles. L'immigration, avant 1924, n'était pas systématique; elle se développa par une série d'actions individuelles. Nous lisons dans les statistiques officielles que, de 1876 à 1896, le nombre des étrangers en France passa seulement de 801,754 à 1,051,907 unités; en 1911, il n'y avait que 1,132,696, soit 2,86% de la population totale. Cette proportion, en 1921, est devenue 4%. En 1925, nous constatons 3,849,000 unités, soit 9% de la population. La France se trouve donc, après les Etats

Unis, la nation recevant le plus d'immigrants. C'est là une situation qui soulève divers problèmes. Beaucoup de ces étrangers, surtout les Espagnols et encore plus les Polonais, semblent établis à demeure fixe. Quand ces gens-là se livrent à l'agriculture, ils se dissimulent plus ou moins, et leur assimilation devient possible. Tel n'est pas le cas lorsque ce sont des ouvriers industriels. Ceux-ci ne groupent en settlements et forment ainsi un petit Etat dans l'Etat. C'est ainsi que vers 1910, 35,000 Italiens vivaient groupés dans le bassin de Briey, sans relations avec la population française; et leurs coutumes, sous le rapport de la morale, laissaient à désirer. Plus de 100,000 Polonais vivent entre eux dans les Départements du Nord et de Pas de Calais. Tout ce que le gouvernement peut faire est d'obliger leurs enfants à fréquenter les écoles françaises; mais on doit tolérer dans ces établissements des instituteurs adjoints polonais, enseignant aux élèves la langue et l'histoire de leur pays d'origine. Sans doute la France aura à faire face à bien des difficultés sous ce rapport, car la ségrégation se manifeste avec une acuité qu'elle n'a jamais atteinte aux Etats-Unis même.

George Nestler Tricoché.

crampone aux statistiques du siècle dernier, comme un naufragé à une épave.

L'élément français de la province désire une loi établissant une répartition périodique. Pas de demi mesure. Autrement la lutte sera toujours à recommencer et nous savons qu'elle est ardue et longue. Si notre revendication est injuste, qu'on nous dise en quoi elle l'est. Si elle est juste, pourquoi ne pas l'accorder?

Dans ces pages mêmes, un collaborateur suggérerait au premier ministre Veniot, en 1923, de faire justice aux Acadiens sous le rapport de la représentation, avant d'en appeler au peuple. Unique occasion qui a été manquée.

La population française se débattera un peu dans le vide, tant que notre députation ne représentera pas le tiers du total à Frédéricton.

En définitive, lorsqu'il s'agit de voter une loi, c'est le nombre qui compte. Envoyez à Frédéricton huit députés français de plus, ou mieux, diminuez la députation anglaise en proportion et vous verrez comment il sera facile ensuite d'obtenir nos autres droits.

VERAX.

M. RICHARD BEDFORD BENNETT

Notes biographiques sur le nouveau chef conservateur

M. Richard Bedford Bennett, qui a été choisi chef du parti libéral-conservateur du Canada par la convention conservatrice de Winnipeg, est âgé de 57 ans. Il est né à Hopewell, N.-B., le 3 juillet 1870, de Henry J. Bennett et de Henrietta Stiles. Il a fait ses études dans les écoles publiques et les écoles supérieures du Nouveau-Brunswick et à l'Université de Dalhousie. Il fut reçu au barreau du Nouveau-Brunswick en 1893 et il a pratiqué le droit à Chatham, N.-B., de 1893 à 1897 avec la firme légale Loughheed, Bennett, McLaughlin et Co., et il pratique actuellement à Calgary depuis 1897. Il est intéressé dans plusieurs compagnies et directeur de plusieurs autres. Il a été membre de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest de 1898 à 1905, membre de l'Assemblée législative de l'Alberta de 1909 à 1911, élu à la Chambre des Communes pour le comté de Calgary en 1911. Il fut directeur général directeur général du service national en 1906.

Il est membre de plusieurs clubs, mais consacre tous ses loisirs à la lecture qu'il donne comme sa récréation favorite.

Comme M. Mackenzie King, dont il sera le vis-à-vis à la Chambre, M. Bennett est célibataire. Il habite avec sa soeur, Mlle Mildred Bennett, à Calgary.

Billet du Jeudi

MEDITATIONS D'AUTOMNE

Seule au coin du feu par cette tiède soirée d'octobre, je contemple en pensée les beautés de la nature se préparant au repos.

Après une saison de labeur incessant, après une moisson abondante de grains dorés et de fruits mûrs, tout ici-bas semble vouloir se reposer de teintes éclatantes, afin de se réjouir une fois encore avant de s'endormir.

Jetons un regard sur nos forêts qui, à peine quelques jours passés, égalent l'émeraude en couleur. Nos érables majestueuses, portant l'emblème de la patrie, retiennent maintenant l'or du topos et le sang du rubis.

Grandiose spectacle! Tableau resplendant, jaloux l'artiste impatient à le reproduire! C'est le plaisir du Divin Maître qui embellit la création avant de la dépouiller. Peintre aux nobles aspirations, n'essaie pas d'égaler ton Créateur. Contemple son oeuvre. Dis-toi qu'il est plus puissant que toi, et ne fais que l'imiter puisque tu es sa créature.

Vers le milieu du jour, quand le soleil lui de sa plus grande ardeur, on semble ressentir un soufflé de la saison disparue. Courte illusion cependant; l'astre lumineux descend vite et tôt; bien tôt il disparaît à l'horizon. Alors c'est la nuit froide, c'est l'automne avec ses présages de glaces et de neiges futures.

Le feu s'est allumé dans nos cheminées. La flamme éclaire la salle où les amis se réunissent

ECHO DE LA JOURNÉE SOCIALE A QUEBEC

"Il y a quelque chose en dehors de la politique, des affaires ou du plaisir; la société ne peut aller ainsi au hasard. Il y a des vérités qu'il faut savoir, des principes qu'il faut connaître pour comprendre certaines choses et prévenir certaines catastrophes. La question sociale vient immédiatement en importance après la question religieuse, ou plutôt elle lui est si intimement unie qu'on ne peut l'en séparer; car la société, tout comme l'individu, ne peut s'écarter des grandes lignes tracées par le Décalogue, sans entrer dans la voie qui conduit à l'abîme."

Jules Dorion, L'Action Catholique.

"De nos jours rien ne se fait sans la presse; et donc si les catholiques, qui possèdent la vérité et savent ce qu'elle peut produire, veulent que les infiltrations païennes ne se fassent pas sentir partout, ils ne peuvent pas laisser de côté la seule arme, le seul moyen utilisables en l'occurrence: la presse. Voilà pourquoi il faut des journaux catholiques à côté des journaux politiques, d'affaires, ou simplement de plaisir. Et voilà comment aussi la presse catholique ne va pas sans combats, parfois très rudes, car elle est l'adversaire naturelle des profiteurs de tous genres, qu'ils exploitent le plaisir ou la politique; l'ennemi irréductible de l'erreur, sous quelque couleur qu'elle se présente."

Mgr Paquet.

"Celui qui s'occupe d'action sociale catholique peut être sûr de s'attirer mille tracasseries, mais ne peut s'attendre en retour à aucun bénéfice matériel, pas même à la gloire."

R. P. Maurice, capucin.

"Le grand nombre a peur du prêtre, parce qu'il est un témoin gênant, un reproche vivant. Le grand nombre a peur de l'Eglise parce qu'elle a une loi dont la rigidité contrecarre très souvent les goûts, les penchants, les instincts. Le journal qui annonce de grands renforts de titres une pièce de théâtre alléchant et dangereux est populaire parce qu'il flatte un goût. Celui qui dénonce la même pièce comme dangereuse pour la morale est détesté, parce qu'on s'amuserait beaucoup mieux sans lui."

M. Trempe.

L'Action Catholique, Québec.

pour passer les longues veillées; jeux de cartes, chants, musique, causeries sont revenues dans les cercles intimes après la saison des fêtes champêtres.

Au dehors, l'oiseau craintif se blottit dans sa cachette pour se préserver de la brise nocturne, et reste muet. L'hirondelle frileuse a déserté les toits pour un climat plus clément. Les fleurs du parterre courbent la tête. Leur beauté éphémère voit son déclin. Le papillon aux ailes assurées est disparu pour ne plus revenir. L'invalide qui, pendant les jours chauds de l'été semblait renaitre à la vie, à la santé, voit d'un oeil hébété s'évanouir l'espérance. Son pas est chancelant, mais sa démarche le conduit vers la tombe entrouverte.

Il faut donc, mon Dieu, que tout ici-bas naisse, vive, et meure. Oh! mon âme recueille-toi et médite sur la brièveté de la vie! Contemple toutes choses appartenant à la nature, tu vivras et ton corps se détruira et mourra. Pourquoi tant le parer, l'aduler, cette enveloppe qui un jour bien proche peut-être sera la pâture des vers. Regarde vers le ciel; jette vers toi Dieu, un hymne de reconnaissance, toi mon âme qu'il fit immortelle.

La terre en se dépouillant, nous laisse cependant la promesse d'un printemps. Le petit grain cache nous le sol humide germera, et quand le soleil viendra réchauffer nos campagnes, il percera la terre et bientôt la couvrira d'une verdure de vert pâle. Si le Maître de l'univers fait renaitre une plante

SAVEZ-VOUS?

L'ORIGINE DES TERMES ECHEVINS ET MAIRE

Le mot "alderman", échevin, est sorti du mot anglo-saxon "aldorman", qui est composé de caldor, vieux, et homme. Parmi les Teutons le nom était donné au chef de la tribu, qui était l'homme le plus vieux. Sous le règne d'Égbert, roi du Wessex, le titre fut appliqué aux magistrats nommés par le roi. Au onzième siècle le titre de earl supplanta celui d'alderman, et ce dernier perdit de sa dignité. Le titre de earl indiquait un homme de la classe noble pour le distinguer du manant, le nom d'un simple homme libre. Guillaume le Conquérant rendit les earldoms héréditaires, et ce fut le premier pas dans le changement d'un titre d'office en un titre de simple dignité.

Le terme alderman acquit encore de la dignité durant le pouvoir des guides ou corporations municipales. Il était appliqué aux chefs des guides, et quand le pouvoir des guides devint si important dans les affaires politiques, leurs chefs ou aldermen devinrent des autorités municipales.

Le terme maire était appliqué à l'origine à l'office du roi, qui était également le porte-parole pour le roi. Plus tard un changement se fit de manière à ce que ce "maire du palais" fût élu par la nation. Le titre de roi était héréditaire, mais il avait peu ou point d'autorité. Subséquentement l'autorité du maire fut unie avec celle du roi; l'office du roi et celui de maire furent rendus électifs par le peuple, la couronne toutefois restant héréditaire parce que le peuple choisissait toujours son roi dans la même famille.

En nos temps modernes le maire est encore le représentant du peuple, et le terme est venu à être généralement appliqué à l'officier exécutif de pratiquement toutes les villes et villages.

A PROPOS DES CHANTIERS

Une publication qui arrive à son heure

Une publication d'un genre nouveau vient de faire son apparition. C'est une brochure intitulée "Le Problème des Chantiers" et contenant une étude faite sur les chantiers des comtés de Chicoutimi et du Lac St-Jean. L'auteur est M. Eugène L'Heureux, directeur du "Progrès du Saguenay", qui a traité son sujet sérieusement et avec ampleur, évitant toute exagération inutile. Malgré le calme avec lequel M. L'Heureux décrit la situation faite aux bûcherons, il faut conclure de cette étude qu'il y a un grand nombre de choses à améliorer dans les chantiers.

M. L'Heureux envisage son sujet sous tous ses aspects: économique, hygiénique, moral et religieux, social et intellectuel. Il tire des conclusions et formule des suggestions qui méritent l'attention.

Le tout fait une brochure de 32 pages grand format à part la couverture. On peut se la procurer au "Progrès du Saguenay", Chicoutimi, au prix de 25 sous l'exemplaire, \$2.00 la douzaine et \$12.00 le cent, en ajoutant 10 cent pour frais de port.

Cette brochure doit être répandue abondamment non seulement dans les foyers de Chicoutimi et du Lac St-Jean, mais partout où nos compatriotes ont l'habitude d'aller au chantier. Elle sera intéressante et utile partout.

Achetez les Marchandises ANNONCÉES Comparez et Choisissez.

sans vie, crois-tu, homme de peu de foi, qu'il te laissera, toi, créature intelligente, dormir dans un tombeau la route de l'éternité? Peux-tu insérer, tu resusciteras? Peux-tu en sorte que ce jour soit pour toi une résurrection glorieuse.